



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS NUMÉRO
612-19, 616-19, 617-19 ET 618-19

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, les règlements suivants :

- **Règlement 612-19 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 531-16 établissant la politique de gestion contractuelle pour y intégrer le formulaire « Déclaration et engagement du soumissionnaire » et une politique portant sur la réception et l'examen des plaintes**
- **Règlement 616-19 concernant la division du territoire de la ville de Shannon en six (6) districts électoraux**
- **Règlement 617-19 relatif à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et au traitement des plaintes, abrogeant et remplaçant le Règlement 548-16 établissant la politique contre le harcèlement au travail**
- **Règlement 618-19 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés**

Les intéressés pourront consulter lesdits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 5 juin 2019, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 5^e JOUR DE JUIN 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA